

A Lyon, le 11/01/2023

## Une amplification de la ZFE qui doit être soutenable et réalisable pour les entreprises, et leurs salariés

La Métropole de Lyon a mis en place, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et projette de l'amplifier au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les ZFE ont pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de particules fines, nocives pour la santé des habitants. La CMA Lyon-Rhône partage bien sûr avec les entreprises artisanales et la Métropole de Lyon, cet objectif. Néanmoins, elle alerte la Métropole de Lyon sur la soutenabilité et la faisabilité du projet d'amplification actuel pour les entreprises artisanales et leurs salariés.

**Un risque de fragilisation économique et sociale des entreprises, ainsi qu'un potentiel frein au maintien de l'activité dans la ZFE.**

L'amplification de la ZFE aura un impact sur un grand nombre d'entreprises artisanales et sur leurs salariés. En tenant compte de l'élargissement du périmètre présenté par la Métropole de Lyon, **la ZFE concernera directement un peu plus de 23 500 entreprises artisanales implantées, soit 77% des entreprises artisanales de la Métropole de Lyon.** Elle concernera également les 21 000 autres entreprises artisanales du département du Rhône, ainsi que celles des départements voisins, qui ne sont pas implantées dans le périmètre ZFE, mais qui exercent - ou sont souvent amenées à exercer - leur activité dans la ZFE. Ces entreprises rencontrent aujourd'hui déjà des difficultés liées à la fidélisation et au recrutement de leurs salariés, à la hausse du coût de l'énergie et des matières premières, ainsi qu'au remboursement du PGE.

De ce fait, **les différentes échéances de restrictions de la ZFE risquent de fragiliser davantage les entreprises artisanales au niveau économique et social, et d'en freiner certaines à poursuivre leur activité dans la ZFE.** Il y a donc un réel enjeu d'accompagnement de l'ensemble de ces entreprises et de leurs salariés vis-à-vis de la maîtrise de leurs déplacements, ainsi que de la logistique (approvisionnement, livraison...). Ces paramètres définis garantissent l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE, et également le maintien de l'activité dans son périmètre.

Contacts presse :

Sophie Labroche-Ferrer  
04 81 09 93 94  
[sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Audrey STIMAMIGLIO  
04 72 44 15 62 / 06 73 41 76 02  
[audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Présente dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et forte de l'expertise de ses 680 collaborateurs, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les 226 000 entreprises artisanales de la région à tous les stades de leur développement : création, apprentissage, développement, transmission. L'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi 301 800 salariés et 22 900 apprentis.

## Des échéances de restrictions perçues aujourd'hui comme difficilement réalisables

Le calendrier de restrictions de la ZFE prévu par la Métropole de Lyon annonce la sortie du diesel sur le périmètre central, c'est-à-dire la réservation de ce périmètre aux véhicules classés Crit'Air 0 et 1, et cela partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces restrictions sont nécessaires pour obtenir des baisses de trafic importantes, et renforcer les gains pour la qualité de l'air et la santé des habitants.

Aujourd'hui cependant, en tenant compte des **besoins spécifiques de mobilité des artisans** (volume et poids de charge utile, aménagement spécifique...) et de **l'offre VUL Crit'Air 0 et 1**, de **son coût** ainsi que des **conditions d'utilisation** (ravitaillement, autonomie...), **beaucoup d'entreprises sont dans l'impossibilité de s'orienter vers ces solutions, et sont donc contraintes de continuer de circuler avec un véhicule diesel.**

Aussi, face à ce constat, **la CMA Lyon-Rhône s'interroge sur la maturité du marché de VUL et PL Crit'Air 0 et 1, sur l'évolution du dispositif d'aides financières et de dérogations de la Métropole de Lyon destinées à accompagner l'ensemble des entreprises**, ainsi que sur **l'évolution des aménagements de ravitaillement d'ici 2026**, afin de **répondre aux besoins de mobilité des entreprises** et au calendrier de restrictions annoncé.

## Des réserves vis-à-vis du projet mais un déploiement à effectuer en collaboration avec la CMA Lyon-Rhône

Les entrepreneurs sont **volontaires pour agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air**, en s'orientant vers l'utilisation de véhicules plus propres. Néanmoins, l'amplification de la ZFE ne pourra se réaliser que sous réserve qu'il y ait une articulation et une cohérence entre le calendrier de restrictions et les dispositifs d'accompagnement (dérogations, aides financières...) au niveau régional, le développement et la fiabilité des modes alternatifs (solutions de logistique urbaine, transports en commun, modes actifs...), des infrastructures de mobilité (borne de recharge, parkings relais...) et de l'offre de véhicules Crit'Air 1 et 0 (VUL, VP et PL) et, plus largement, les politiques d'implantation des entreprises artisanales qui sont au service des usagers du territoire.

Sur la base de ces éléments, **la CMA Lyon-Rhône ne peut émettre un avis favorable à l'application du projet d'amplification de la ZFE sans la levée de ces réserves.**

**La CMA Lyon-Rhône sensibilise et accompagne les entreprises artisanales dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE, avec le soutien de la Métropole de Lyon. Elle a à cœur de continuer de coopérer avec la Métropole de Lyon, en étant force de proposition**, en anticipation de chaque échéance du calendrier de restrictions du projet d'amplification de la ZFE, avec pour objectif de trouver un modèle soutenable et acceptable pour l'ensemble des entreprises, en tenant compte des réserves évoquées.

Contacts presse :

Sophie Labroche-Ferrer  
04 81 09 93 94  
[sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:sophie.labroche-ferrer@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Audrey STIMAMIGLIO  
04 72 44 15 62 / 06 73 41 76 02  
[audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Présente dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et forte de l'expertise de ses 680 collaborateurs, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les 226 000 entreprises artisanales de la région à tous les stades de leur développement : création, apprentissage, développement, transmission. L'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi 301 800 salariés et 22 900 apprentis.